

Critères d'attribution et moyens de preuve

Critère	Moyen de preuve
Âge du soumissionnaire	<p>Vérifié par le bailleur public OU copie de la carte d'identité du soumissionnaire</p> <p>- Si la soumission émane d'une société : la copie de la carte d'identité du plus jeune administrateur, ou à défaut du plus jeune membre de l'association ;</p>
Superficie agricole utilisée de l'exploitation	<p>Une copie par extrait de la dernière demande unique reprenant ses données d'identification ainsi que les données relatives aux parcelles qu'il exploite en ce compris toutes les images représentant celles-ci ou OU</p> <p>Cartographie + copie des baux et/ou des actes de propriété des terres exploitées OU</p> <p>Attestation sur l'honneur des terres exploitées</p>
Proximité de l'exploitation par rapport au bien	<p>Une copie par extrait de la dernière demande unique reprenant ses données d'identification ainsi que les données relatives aux parcelles qu'il exploite en ce compris toutes les images représentant celles-ci ou OU</p> <p>Cartographie + copie des baux et/ou des actes de propriété des terres exploitées OU</p> <p>Attestation sur l'honneur des terres exploitées</p>
Superficie de terres appartenant au propriétaire public exploitée par le soumissionnaire	Copie des baux en cours portant sur des biens appartenant à un propriétaire public

2. Critères complémentaires

Critère	Moyen de preuve
néant	

